Loi «Renseignement» : Ce que vous avez vu dans les séries TV pourrait bien se passer en vrai | Le Net Expert Informatique



Loi «Renseignement» : Ce que vous avez vu dans les séries TV pourrait bien se passer en vrai Quand la réalité rejoint la fiction. Le projet de loi renseignement, qui va être défendu par le gouvernement dans l'hémicycle du Sénat à partir de ce mardi, va « légaliser » certaines pratiques déjà utilisées par les services de renseignement. Les données récupérées avec ces nouveaux outils vont pouvoir être versées au dossier judiciaire des suspects.

Loi «Renseignement»: Les séries TV savent ce... par 20Minutes

Si elle fait l'objet d'un large consensus parmi la majorité des parlementaires, cette loi est contestée par les sénateurs communistes qui ont déposé une série d'amendements de suppression et ont dénoncé un risque de « surveillance de masse ». La plupart des techniques sur le point d'être légalisées sont déjà utilisées. Et diffusées dans les séries TV. Florilège…

Poser un mouchard sous une voiture

Dans Breaking Bad (Episode 9, Saison 5), Walt accuse Hank qui travaille pour la DEA, la brigade des stupéfiants américaine, d'avoir posé un tracker GPS sous sa voiture. Le projet de loi prévoit l'emploi de balises « permettant de localiser en temps réel un véhicule ou un objet ».

Mettre un appartement sous vidéosurveillance



Dans la deuxième saison de Scandal, l'appartement de l'avocate Olivia Pope est placé sous vidéo-surveillance par Jake Ballard, le fidèle ami du président. Elle s'en rend compte dans le 18e épisode. Des caméras partout, ainsi que des micros quasiment indétectables sont utilisés. Le projet de loi permettra aux services de renseignement d'appliquer ce type d'écoutes. Les policiers passeront cependant à travers le filtre de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR). Les plus sceptiques regrettent le pouvoir amoindri de cet organe de contrôle.

Géolocaliser un téléphone portable



Dès le premier épisode de la saison 1 du Bureau des Légendes, Cyclone, un des clandestins du BDL, est arrêté à Alger alors qu'il est ivre au volant d'une voiture. Le Bureau des Légendes va s'inquiéter : Cyclone étant musulman pratiquant, il n'aurait pas dû être saoul. Sisteron décide alors de géolocaliser son téléphone portable. Le signal du mobile indique qu'il se trouve bien au commissariat.

Intercepter les métadonnées d'un téléphone

Dans la série américaine Those who kill, Catherine Jensen, experte en tueurs en série, fait appel à un détective de la brigade des stupéfiants pour mettre sur écoute un suspect. Ce dernier, à l'épisode 9 détaille comment les policiers parviennent à récupérer les données enregistrées sur un téléphone portable, en se faisant passer pour une antenne relais après avoir copié la carte sim. Dans la « vraie vie », les policiers utilisent des Imsi-Catchers qui peuvent intercepter dans un rayon donné toutes les données qui transitent via un téléphone. Cette technologie, rendue possible par la loi renseignement, fait pourtant polémique.

Capter un écran d'ordinateur en direct grâce à un logiciel espion

Les experts de CSI: Cyber (saison 1, épisode 1), mettent au point ce qu'ils appellent un RAT (Remote Administration Tool), un outil d'administration à distance. En clair, un programme permettant la prise de contrôle total, à distance, d'un ordinateur depuis un autre ordinateur. Ils y ont introduit un logiciel espion qui permet, en fonction de mots-clés utilisés dans un mail, d'activer une alarme. Ils peuvent aussi capter en direct le mot-clé qui est tapé. Les défenseurs de la liberté numérique dénoncent à travers la loi Renseignement la surveillance massive des ordinateurs des internautes.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous Denis JACOPINI Tel : 06 19 71 79 12 formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.20minutes.fr/societe/1621371-20150602-video-loi-renseignement-vu-series-tv-ca-pourra-passer-vrai Par William Molinié Protection des données personnelles : les entreprises bel et bien contraintes | Le Net Expert Informatique

 □ Protection des données personnelles □ les entreprises bel et bien □ contraintes Pensée pour protéger le citoyen, la loi Informatique et libertés est de plus en plus détournée de son objectif premier. Tant par les salariés que par les entreprises elles-mêmes, qui n'hésitent plus à s'en servir comme arme concurrentielle. L'analyse de l'avocat Françoi

La protection des données à caractère personnel est née en France avec la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés ». Le texte a été modifié en 2004 (à la suite de la directive européenne 95/46), et îl est destiné à l'être à nouveau par le projet numérique annoncé en grande pompe depuis deux ans maintenant… avant d'être de toute façon complètement remplacé par un projet de règlement européen (http://www.europarl.europas.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do%3Freference=2012/0011(C00)%261=fr) encore en unifiera en 2017 ou 2018 le droit de tous les pays de l'Union européenne sur le sujet.

Salariés et Clients, quand le pouvoir change de camp
historiquement, la CMIL a eu l'occasion d'appliquer les principes de la loi « Informatique et libertés » dans plusieurs domaines, avec la plupart du temps deux points communs : d'une part la protection des clients contre l'utilisation qui serait faite de leurs domnées en contradiction avec les règles applicables et, d'autre part, la protection des salariés dans des hypothèses de surveillance abouxie, de discraination ou de mode d'évaluation des performances illicites.

On contraction de CMIL conduit sources l'extraction de l'extraction de l'extraction de la contraction de l'extraction de l'extr

Maintement les contentieux, entre entreprises ?

Ce qui est plus marquant encore, c'est que ce phénomène est en passe de gagner les relations entre entreprises.

Alors que l'on s'attend à ce que ce soit la victime (client, salarié, etc.) qui fasse valoir les droits qui lui sont reconnus, les tribunaux sont en effet saisis de façon croissante de manquements à cette réglementation allégués par... des sociétés concurrentes.

Pour mettre fin à un partemariat commercial, annuler une vente, tenter de prouver une rupture abusive des relations commerciales ou empêcher un concurrent de commercialiser un service innovant, les hypothèses se multiplient dans lesquelles des tribunaux de tout type sont conforntés à cette situation.

En voict quelques exemples:

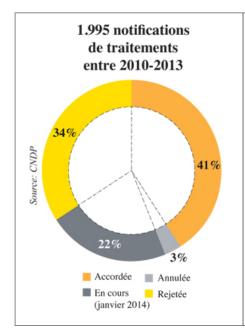
Le 3 juin 2013, la Cour de cassation a rendu une décision conduisant à l'annulation de la vente d'un fichier de clients informatisé. Dans cette affaire, les associés d'une entreprise avaient vendu pour 46 800 € le seul fichier des clients de l'entreprise, fort de 6 800 clients actifs seulement. Il en demandait donc le remboursement...qu'il obtint: pour la Cour de cassation, l'absence du respect des formalités CRIL nere doute commercialisation du fichier impossible. La vente ayant necessairement uno objet illicire.

A la suite d'une décision de la CRIL du 8 septembre 2011 autorisant pour la première fois une entreprise à traiter pour des raisons commerciales le numéro MIR (aussi appelé « numéro de sécurité sociale »), une entreprise concurrente à formé un recours considérant que l'interprétation de la CRIL du 8 septembre 2011 autorisant pour la première fois une entreprise à traiter pour des raisons commerciales le numéro MIR (aussi appelé « numéro de sécurité sociale »), une entreprise concurrente à l'encontrer d'une décision d'une decision de la CRIL du 8 septembre 2011 autorisant pour la première four une entreprise à une vante qu'elle condussait à un avantage course l'étate te premier recours intenté à l'encontrer d'une décision d'une décision de la CRIL du 6 decision de la CRIL du 6 decision

Nous organisons régulièrement des actions de sensibilisation ou de formation au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Source : http://www.silicon.fr/protection-donnees-personnelles-loi-instrumentalisee-116895.html
Par François Coupez, Avocat à la Cour, Associé du cabinet ATIPIC Avocat et titulaire du certificat de spécialisation en droit des nouvelles technologies

Attention à l'usage abusif de la géolocalisation | Denis **JACOPINI**



Attention à l'usa abusif de géolocalisation

Paper less bession de lavors artificités, cartains agénéteurs de transport et logistique surrant etilizant la généralisation. Tenhologie qui permet de pipiter es vehicule de survice per emple (out encodes), helige la légitiquité de lar prétention, ess utilizanteurs uns-tils pare autent es règle senc la lai?
a resistance of dending party party or eligible is to in prints. Fig to interprint in the prints. Fig to interprint in party respects the quarter in the prints of the pri
The set of distributement? In a contract in a security of a policitation or must instittle op dates or whitein it is not a policitary in a policitary of a set of a
as vide or assist to decide required to a state of the state of an expectation of the state of a state of the sta
Consideration to control to the state of the control of the principle of feeding control of the
Gs. Leftermations concernent in Marco. In designating oper in France Casts.
Supergraphics of continued for extra a multilation of foresten as (tops information, 1 by price information, 1 to price contents again of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of experience dense contents again of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of experience dense contents again of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of experience dense contents again of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of experience dense contents again of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of the parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of the parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of the parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and fire parametrizate of 1 CML. In action paper and 1 CML. In act
CPT Service content of fundamental princing as useful (Fermion, e. princing) and the content of
THE THIRD CANADA THE THE THE THE THIRD CANADA THE THIRD C

Mouchards sur les ebooks : Big brother is reading you ! | Le Net Expert Informatique



Mouchards sur les ebooks : Big brother is reading you! Grâce aux « mouchards numériques », il est désormais possible de savoir si un livre a été lu jusqu'au bout. Amazon, Apple, Google et Kobo en savent beaucoup plus sur vos habitudes de lecture que vous ne le pensiez…

Eric Zemmour a vendu plus de 400 000 exemplaires de son essai « Le suicide français ». Mais seulement 7,3 % des lecteurs l'ont lu jusqu'à la fin ! L'économiste Thomas Piketty fait un peu mieux : 9,7 % des lecteurs ont terminé son pavé de près de 1 000 pages (Le capital au XXIII) ème siècle). Encore mieux, le dernier roman de Patrick Modiano, Prix Nobel 2014 (Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier) affiche un honorable taux de 44 %. Quant à Valérie Trierweiller (Merci pour ce moment), son score d'achèvement est, de loin, le meilleur : environ 66 % des lecteurs sont allés au terme des mésaventures sentimentales de l'ex compagne de François Hollande.

Comment connaît-on ces taux de lecture avec une telle précision ? Tout simplement grâce aux « mouchards » numériques installés sur nos liseuses et nos tablettes. Ces instruments dédiés à la traçabilité permettent en effet de collecter une série de données sur le comportement des electeurs : nombre de pages lues, vitesse de lecture, temps passé sur une page, heures de lecture, surlignage…

Ces chiffres proviennent des statistiques collectées par Kobo (partenaire de la Fnac) l'un des leaders de la lecture numérique dans le monde. Autant dire qu'ils ne sont pas passés inaperçus, notamment auprès des lecteurs les plus attentifs aux questions de confidentialité des données. Mais il faut reconnaître à Kobo une qualité : il dit ce qu'il fait. L'un de ses responsables, Nathan Maharaj, a publiquement présenté ce dispositif de mesure de « l'engagement du lecteur » lors du salon du Livre de Francfort qui s'est tenu au mois d'octobre dernier. Selon Kobo, ces données ne seraient exploitées qu'à des fins statistiques ; surtout, elles seraient anonymisées et non rattachées à un compte lecteur. En revanche, elles sont revendues aux éditeurs qui peuvent ainsi accéder à des données inédites sur le comportement réel des lecteurs. Lire la suite….

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

|Source :

http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2015/05/22/mouchards-ebooks-big-brother-reading-you

E-marchands : faut-il confier vos données à Google et Facebook ? | Le Net Expert Informatique

■ E-marchands : faut-il confier vos données à Google et Facebook ?

Les deux plateformes risquent-elles de réutiliser vos données pour vos concurrents ? Quelles informations leurs fournissez-vous déjà ? Comment vous protéger à l'avenir ?

Google et Facebook ayant des modèles économiques avant tout publicitaires, ils sont amenés à collecter de plus en plus de données auprès de leurs clients annonceurs. Parmi les informations que les marchands leur transmettent déjà, la première est tout simplement ladite publicité, qui elle-même va générer plusieurs données : d'une part qui lui est exposé, d'autre part qui clique ou pas. « Ces données sont collectées par Google et Facebook, et l'annonceur doit négocier pour les obtenir » explique Thibaut Munier, cofondateur et DG de 1000 mercis.



Thibaut Munier, DG de 1000mercis © S. de P. 1000mercis

Par ailleurs, l'e-commerçant va communiquer des données de transformation à Google et Facebook, qui placent des tags sur les pages du site, tunnel de conversion compris. Mais si les deux plateformes essaient d'obtenir une meilleure vision de ce qui se passe chez les annonceurs, c'est dans le but de mieux les servir, assure Thibaut Munier. Qui analyse : « C'est du donnant-donnant et le rapport de force se construit tit à petit, avec les avancées technologiques et les besoins des sites ».

D'autre part, le catalogue produit contient également des données importantes. Que Google les récupère en tant que données publiques sans demander leur avis aux marchands ou que ces derniers les transmettent, par exemple pour personnaliser leurs bannières publicitaires sur Facebook en fonction de leur catalogue, il s'agit encore d'un bloc de données supplémentaire dont les deux plateformes peuvent prendre possession. « Et pour les services de people-based marketing de plus en plus nombreux, comme les 'custom audiences' de Facebook, les marchands sont aussi amenés à charger non plus leurs produits mais leurs clients, afin de cibler soit leurs soit leurs non-clients », ajoute Thibaut Munier.

Négocier et ne pas tout donner

A quoi des lors le marchand doit-il veiller ? D'abord, à bâtir un rapport de force lui permettant de récupérer auprès de Google et Facebook les données que génèrent ses publicités. Et bien sûr à les utiliser, idéalement en les déversant dans sa DMP, qu'il alimentera avec un maximum d'informations.

« Google et Facebook en savent plus que le marchand sur ses prospects »

« Entre les tags et les dispositifs d'identité unifiée comme Facebook Connect et Google+, Google et Facebook ont accès au parcours continu de l'internaute et savent même ce qu'il fait avant et après avoir visité un site marchand, remarque Christophe Camborde, cofondateur et PDG d'Ezakus. Ils en savent donc davantage que le marchand sur ses prospects. » Pour Thibaut Munier, raison de plus pour bien réfléchir à quels tags mettre sur son site. « Le pire est de tout taguer et de ne rien en faire. Si on met des tags, il faut les utilisers faire des tests et se battre pour récupérer des informations dans l'autre sens », recommande-t-il. Conseil très similaire à propos du catalogue produit (et de la base clients) : se demander si on le charge ou pas et avec quelle granularité. Des questions à considérer aussi à l'aune du contexte concurrentiel plus ou moins sensible du marchand. Dien sûr.

La valeur (et la marge) pourrait être transférée avec les données

Le marchand court-il le danger de perdre une partie de sa connaissance client au profit de Google et Facebook ? Christophe Camborde se veut d'abord rassurant : « Jamais ils n'utiliseront les données d'un Cdiscount pour fournir un meilleur service à un Rueducommerce. Garder un secret pareil serait impossible. » En outre, ce qui serait mauvais pour les marchands le serait à terme aussi pour Google et Facebook qui, s'ils « tuaient » leurs clients, n'auraient plus de revenus publicitaires à engranger.



Christophe Camborde, PDG d'Ezakus © S. de P. Ezakus

« En revanche, une dépendance très forte des marchands va se créer envers Google et Facebook, qui finiront par mieux connaître leurs clients qu'eux, anticipe le PDG d'Ezakus. Lequel prend l'exemple de BigQuery. Cet équivalent de Google Analytics en big data est déjà capable de répondre à une requête du type : montre-moi mes clients qui ont dépensé plus de 200 euros ces quatre derniers mois. « Pour un marchand, pourquoi ne pas utiliser cela plutôt que son CRM interne ? Or avec chaque nouveau service fourni par les deux plateformes, avec chaque morceau de connaissance client et donc de valeur qui se transfère chez elles, c'est une partie de la marge du marchand qui partira aussi chez elles », soulione Christophe Camborde.

Raison pour laquelle il est urgent de monter en expertise sur ces sujets, répond Thibaut Munier. Le marchand est obligé de fournir des données, mais il doit être conscient de ce qu'il donne et de ce qu'il en retire. Pour le DG de 1000mercis, « il faut savoir quelles données ont quelle valeur et comment être pertinent dans leur utilisation. Et éventuellement se doter d'outils pour cela, au premier rang desquels une DMP, meilleure façon pour l'annonceur de protéger ses données. A ces conditions, il est possible d'en retirer des bénéfices. » Le dirigeant établit ainsi un parallèle avec les marketplaces. Certains marchands y commercialisent tout leur catalogue et transmettent leur valeur à Amazon, certains refusent tout en bloc et se privent d'un apport de revenus… et d'autres ne donnent pas tous leurs meilleurs prix, pas tout leur catalogue, et jouent sur plusieurs paramètres afin d'en sortir gagnants.

« On ne peut confier son CRM ou sa DMP à Google ou Facebook »

" on the peut control son can but a bury a woogle of receipons."

D'autant que pour Christophe Camborde, pas moyen de faire sans Google et Facebook. « C'est une fatalité, les marchands sont obligés d'y aller. Ceux qui bénéficient d'une clientèle très fidèle. sur une niche, pourront s'en passer. Pas les gros généralistes. »

Se renforcer pour mieux se protéger

Un plan d'action se dégage donc : répartir ses investissements pour ne pas dépendre d'une seule plateforme et travailler la fidélisation et le lien direct avec les consommateurs.

« Un fan n'est pas un client », insiste Thibaut Munier, considérant pour sa part qu'on ne peut confier son CRM ou sa DMP à Google ou Facebook. « L'actif du marchand, c'est sa base
de clients, sa DMP et son expertise dans ses investissements publicitaires. » Et de marteler : « il existe beaucoup de manières d'être exigeant dans sa relation avec Google et
Facebook et beaucoup de manières d'être actif pour tester des choses nouvelles et mesurer ce qu'on en retire. »

Le nombre extrêmement restreint de marchands français disposant d'une DMP montre toutefois que même s'ils sentent qu'il leur faut organiser et protéger leurs données, ils n'investissent encore que très peu dans la data et misent en majeure partie sur le court terme : la publicité. La Redoute a une DMP, selon nos informations Carrefour et Voyages-Sncf.com y travaillent… et Cdiscount et la Fnac y ont réfléchi. La barrière de protection data des e-commerçants français n'est pas encore en place.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Après cette lecture, quel est votre avis ? Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source

http://www.journaldunet.com/ebusiness/commerce/donnees-e-commerce.shtml?een=4a4b0e45c54d9fed8fc26819a6b6f84f&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml50_e-marchandsetle

Les opérateurs télécoms nous espionnent-ils ? | Le Net Expert Informatique

Les opérateurs télécoms nous espionnent-ils ?

Votre téléphone est-il sur écoute ? Depuis plusieurs semaines, une affaire secoue le milieu des télécoms suite à la révélation du journal arabophone Al Massae quant à l'utilisation d'un logiciel «d'espionnage des données personnelles» par un opérateur télécoms de la place. Il s'agit du LCS, un logiciel en principe prohibé en Europe et aux États-Unis, qui permet de surveiller l'activité des utilisateurs en dehors de tout cadre légal.

La question qui se pose aujourd'hui : les opérateurs télécoms ont-il le droit d'utiliser les outils qu'ils ont pour contrôler et accéder aux informations et aux données des utilisateurs ? «Il s'agit d'un système permettant de retracer toutes les actions d'un utilisateur sur sa ligne téléphonique et d'effectuer les perquisitions numériques, explique Carlo Lando, un expert italien en sécurité des télécoms.

«En principe, les opérateurs téléphoniques doivent avoir des autorisations du tribunal pour utiliser cette technologie de système sur les réseaux, notamment pour les enquêtes», précise l'expert. Interpellé, le DG de l'Agence nationale de régulation des télécoms (ANRT), Azeddine Mountassir Billah, dit tout ignorer de cette affaire et refuse de la commenter.

En revanche, à la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), on apprend qu'une réunion aura lieu cette semaine, avec à l'ordre du jour, entre autres, cette affaire de «logiciel LCS». Le président du CNDP, Saïd Ihrai, a déclaré que la commission n'a pas encore été saisie sur ce type de «procédé prohibé» permettant de surveiller et de contrôler les données personnelles des utilisateurs.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

http://www.leseco.ma/maroc/30623-donnees-personnelles-les-operateurs-telecoms-nous-espionnent-ils.html Par NAIMA CHERII

L'immatriculation des drones, solution à toutes les craintes ? | Le Net Expert Informatique

L'immatriculation des drones, la la solution à toutes les craintes?

L'immatriculation des drones de loisir est-elle une solution efficace pour responsabiliser leurs propriétaires ? À vous de juger !

Doter les drones de loisir de plaques d'immatriculation : c'est l'une des pistes de réforme envisagées par le gouvernement pour éviter les survols intempestifs de ces petits robots volants au-dessus de la capitale et aux abords de centrales nucléaires. La soixantaine d'incidents recensés ces derniers mois a en effet révélé les lacunes de la réglementation et des systèmes de détection et d'interception existants.

Deux projets ont été sélectionnés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) en vue de relever le défi que ces engins provocateurs lancent aux autorités. Des systèmes de captation de signaux entre le pilote et l'appareil et de brouillage GPS forçant le drone à atterrir sont en cours d'expérimentation. Il est aussi question de doter ces appareils de puces d'identification.

La dissuasion passe également par des sanctions plus lourdes que celles encourues actuellement pour le non-respect des règles de sécurité, à savoir un an d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, outre les peines encourues pour mise en danger de la vie d'autrui. Car les drones présentent des risques, peuvent blesser des gens, s'écraser sur une route ou sur une piste d'aéroport. Une collision avait été évitée de justesse entre un A320 et un drone à l'aéroport de Heathrow en juillet 2014…

Faut-il obliger les propriétaires de drones à les faire immatriculer à leurs frais comme le font les propriétaires d'aéronefs civils ? À vous de juger — et de voter après avoir regardé nos deux expertes, Myriam Quéméner et Christiane Féral-Schuhl, plaider le « pour » et le « contre » en… trois minutes !

Faut-il immatriculer les drones ? par LePoint

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

http://www.lepoint.fr/justice-internet/au-tribunal-de-l-internet-faut-il-immatriculer-les-drones-18-05-2015-1929083_2081.php Par Laurence NEUER ET Anne-Sophie JAHN

Enjeux et défis du web profond | Le Net Expert Informatique

■ Enjeux et défis du web profond

Le web profond (Deep Web) désigne le sous-ensemble d'internet qui n'est pas indexé ou mal indexé par les grands moteurs de recherche comme Google, Yahoo ou Bing,…On sait que cet ensemble de données reste difficilement mesurable mais qu'il occupe un espace très supérieur à celui de l'ensemble des sites web bien indexés par les moteurs classiques. Certaines études avancent un ratio de 80% de Deep Web contre 20% de web de surface à l'image de la partie immergée d'un iceberg…

Le contenu du deep web demeure hétérogène. On y trouve de grandes bases de données, des bibliothèques volumineuses non indexées par les moteurs en raison de leur tailles, des pages

éphémères, mal construites, à très faible trafic ou volontairement rendues inaccessibles par leurs créateurs aux moteurs traditionnels. D'après une étude récente de la Darpa, l'agence américaine en charge des projets de défense, plus de 60 millions de pages à vocation criminelle ont été publiées depuis deux ans dans les profondeurs du web. Les moteurs de recherche classiques, Google en tête, utilisent des algorithmes d'indexation dérivés du puissant Pagerank qui s'appuient sur une mesure de popularité du site ou de la page.

Cette approche qui a fait le succès de Google va de fait exclure les pages à faible trafic, éphémères ou furtives. Ce sont précisément ces pages qui sont utilisées par les acteurs de la cybercriminalité pour diffuser de l'information tout en restant sous les radars des grands moteurs. Lorsque cette information concerne une activité criminelle, c'est dans le Dark Web qu'elle sera dissimulée et rendue accessible aux seuls clients potentiels via des outils d'anonymisation spécialisés comme Tor. Le web profond réunit donc de la donnée légitime, souvent de haute qualité lorsqu'il s'agit de bases de données scientifiques volumineuses peu ou mal indexées par les moteurs.

Il réunit de la donnée sécurisée accessible seulement par mot de passe mais aussi de la donnée clandestine issue de trafics et d'activités criminelles. Cet ensemble informationnel hétérogène intéresse depuis longtemps les grands acteurs du numérique, chacun avec une motivation spécifique. L'accès au web profond constitue un élément stratégique du dispositif global de lutte contre la cybercriminalité qui reste l'une des grandes priorités de l'administration américaine. Les efforts pour obtenir des capacités de lecture du web profond se sont concrétisés avec le développement en 2014 du moteur de recherche Memex tout droit sorti des laboratoires de la Darpa.

Memex. le moteur Darpa

Dans son communiqué officiel publié le 9 février 2014 [1], l'agence Darpa décrit Memex comme « le moteur qui révolutionne la découverte, l'organisation et la présentation des résultats de recherche en ligne. Le programme Memex imagine un nouveau paradigme, où il est possible d'organiser rapidement et intelligemment un sous-ensemble de l'internet adapté à

Le moteur est construit autour de trois axes fonctionnels:

- 1. l'indexation de domaines spécifiques,
- 2. la recherche de domaines spécifiques
- 3. la mise en relation de deux premiers axes

Après plus d'un an d'utilisation en phase de test par les forces de l'ordre américaines, Memex a permis de démanteler un réseau de trafiquants d'êtres humains. Durant la finale du Super Bowl, Memex a servi pour détecter les pages associées à des offres de prostitution. Ses outils d'analyse et de visualisation captent les données invisibles issues du web profond puis tracent la graphe des relations liant ces données. De telles fonctionnalités s'avèrent très efficaces pour cartographier des réseaux clandestins de prostitution en liane.

D'après les récents communiqués de la Darpa, Memex ne traite pour l'instant que les pages publiques du web profond et ne doit donc pas être associé aux divers outils de surveillance intrusifs utilisés par la NSA. A terme, Memex devrait offrir des fonctionnalités de crawling du Dark Web intégrant les spécificités cryptographiques du système Tor. On peut raisonnablement imaginer que ces fonctions stratégiques faisaient bien partie du cahier des charges initial du projet Memex dont le budget est estimé entre 15 et 20 millions de dollars… La Darpa n'est évidemment pas seule dans la course pour l'exploration du web profond. Google a parfaitement mesuré l'intérêt informationnel que représentent les pages non indexées par son moteur et développe de nouveaux algorithmes spécifiquement adaptés aux profondeurs du web.

Google et le défi des profondeurs

Le web profond contient des informations provenant de formulaires et de zones numériques que les administrateurs de sites souhaitent maintenir privés, hors diffusion et hors référencement. Ces données, souvent très structurées, intéressent les ingénieurs de Google qui cherchent aujourd'hui à y avoir accès de manière détournée. Pour autant, l'extraction des données du web profond demeure un problème algorithmiquement difficile et les récentes publications scientifiques des équipes de Google confirment bien cette complexité. L'Université de Cornell a diffusé un article remarquable décrivant une infrastructure de lecture et de copie de contenus extraits du web profond [2],[3].

L'extraction des données s'effectue selon plusieurs niveaux de crawling destinés à écarter les contenus redondants ou trop similaires à des résultats déjà renvoyés. Des mesures de similarités de contenus sont utilisées selon les URL ciblées pour filtrer et hiérarchiser les données extraites. Le système présenté dans l'article est capable de traiter un grand nombre de requêtes sur des bases de données non adressées par le moteur de recherche classique de Google [4].

A moyen terme, les efforts de Google permettront sans aucun doute de référencer l'ensemble du web profond publiquement accessible. Le niveau de résolution d'une requête sera fixé 'utilisateur qui définira lui même la profondeur de sa recherche. Seuls les contenus privés cryptés ou accessibles à partir d'une identification par mot de passe demeureront (en théorie) inaccessibles à ce type de moteurs profonds.

Les grandes nations technologiques ont pris en compte depuis longtemps les enjeux stratégiques de l'indexation des contenus numériques. Peu bruvante, une « guerre » des moteurs de recherche a bien lieu aujourd'hui, épousant scrupuleusement les contours des conflits et les concurrences de souverainetés nationales. La Chine avec son moteur Baidu a su construire très tôt son indépendance informationnelle face au géant américain.

Aujourd'hui, plus de 500 millions d'internautes utilisent quotidiennement Baidu à partir d'une centaine de pays. La Russie utilise massivement le moteur de recherche Yandex qui ne laisse que peu de place à Google sur le secteur du référencement intérieur russe puisqu'il détient plus de 60% des parts du marché national. En 2014, Vladimir Poutine a souhaité que son pays développe un second moteur de recherche exclusivement contrôlé par des capitaux russes et sans aucune influence extérieure. Plus récemment, en février 2015, le groupe Yandex a déposé une plainte contre Google en Russie pour abus de position dominante sur les smartphones Android. Yandex reproche en effet à Google de bloquer l'installation de ses applications de moteur de recherche sur les smartphones fonctionnant sous Android. Les constructeurs sont contraints aujourd'hui à pré-installer sur leurs machines les Google Apps et à utiliser Google comme moteur par défaut sous Android…

Le moteur face aux mégadonnées

La course à l'indexation des contenus du web profond apparaît comme l'une des composantes stratégiques de la guerre des moteurs. Si la géopolitique des données impose désormais aux nations de définir des politiques claires de stockage et de préservation des données numériques, elle commande également une vision à long terme de l'adressage des contenus. La production mondiale de données dépassera en 2020 les 40 Zo (un zettaoctet est égal à dix puissance vingt et un octets). L'évolution de cette production est exponentielle: 90% des données actuelles ont été produites durant les deux dernières années. Les objets connectés, la géolocalisation, l'émergence des villes intelligentes connectées et de l'information ubiquitaire contribuent au déluge de données numériques. La collecte et l'exploitation des mégadonnées (le terme officiel français à utiliser pour big data) induiront le développement de moteurs polyvalents capables d'indexer toutes les bases de données publiques quelle que soient leurs tailles et leurs contenus

Le moteur de recherche doit être considéré aujourd'hui comme une infrastructure de puissance stratégique au service des nations technologiques. Qu'attend l'Europe pour développer le sien?

[1] La présentation du moteur Memex par l'agence Darpa

http://www.darpa.mil/newsevents/releases/2014/02/09.aspx

[2] « Google's Deep-Web Crawl » — publication de l'Université Cornell

http://www.cs.cornell.edu/~lucja/publications/i03.pdf

[3] « Crawling Deep Web Entity Pages » - publication de recherche, Google

http://pages.cs.wisc.edu/~heyeye/paper/Entity-crawl.pdf

[4] « How Google May index Deep Web Entities »

http://www.seobythesea.com/2015/04/how-google-may-index-deep-web-entities/

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.huffingtonpost.fr/thierry-berthier/enjeux-et-defis-deep-web_b_7219384.html

Par Thierry Berthier

Surveillance : votre œil vous trahira bientôt | Le Net Expert Informatique



Surveillance : votre œil vous trahira bientôt On n'arrête pas le progrès, mais en matière de surveillance, peut-on le qualifier comme tel ? La dernière trouvaille, repérée par « The Atlantic » fait un peu peur : a été mis au point un système permettant d'identifier une personne, à distance, par l'analyse de son œil. Rien de révolutionnaire, direz-vous ? Eh bien si, car les mots importants, dans la phrase précédente, sont : « à distance ».

La reconnaissance d'iris existe certes depuis longtemps, mais jusque là, il fallait que la personne à identifier coopère, qu'elle pose avec précision son œil sur un oculaire. Avec la machine mise au point par Mario Savvides, un professeur de l'université Carnegie Mellon, à Pittsburg, Etats-Unis, l'histoire sera très différente. A plus de dix mètres, assure-t-il, il est désormais possible d'analyser un iris avec la précision d'une empreinte digitale, avant de le confronter à une base de donnée.

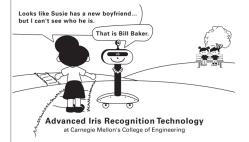


Dans une vidéo mise en ligne, le professeur d'ingénierie donne un exemple d'une utilisation possible d'une telle technologie : un policier repère un automobiliste au comportement suspect et lui demande de garer sa voiture. L'automobiliste jette un coup d'œil dans le rétroviseur et le policier en profite pour vérifier, sans avoir à sortir de son véhicule, s'il n'est pas fiché comme personne dangereuse…

On peut imaginer bien d'autres usages :

avant un match de foot, l'appareil vérifierait l'iris de chaque spectateur pénétrant dans le stade, afin de filtrer les éventuels hooligans fichés ; un enfant est enlevé, son iris est livré aux autorités des frontières pour éviter qu'il ne soit emmené à l'étranger ; dans une grande entreprise, une administration, ou un festival, seuls les propriétaires d'iris « VIP » pourraient accéder à certains espaces. seuls les propriétaires d'ordinateurs ou de voitures pourront démarrer ces derniers, sans mot de passe, sans clé (et sans avoir à poser son oeil sur son volant) ; à l'aéroport, les voyageurs pourront se passer de montrer leurs papiers.

Mais on peut craindre aussi des usages plus effrayants. Le service de presse de Carnegie Mellon a envoyé deux dessins à « The Atlantic ». Sur le premier, une jeune fille aperçoit un couple enlacé au loin : « Oui, c'est Bill Baxter ». Qui sait si la Susie en question n'est pas une femme politique et la héroïne du dessin une affreuse paparazzi ?



Autre dessin, la même jeune fille est face à un garçon grimé : « Eh, je vois qu'on s'est déguisé aujourd'hui ! ». La machine, froidement : « Tu ne m'aura pas, Billy ». Mignon ?
Pas vraiment : une machine qui rend le déquisement obsolète ne peut quère être considérée comme un grand progrès pour la vie privée.



Advanced Iris Recognition Technology

at Carnegie Mellon's College of Engineering

La police ne manquera pas de tester ce système, mais gageons qu'elle ne sera pas la seule à se pencher dessus. Les usages commerciaux, si cet appareil biométrique fonctionne, ne manqueront pas d'apparaître. On pense à ces scènes du fîlm «Minority Report » où des publicités alpaguent les passants tout en s'adaptant à leurs goûts (« John Anderton ! Vous n'auriez pas envie d'une petite Guinness ? ») et où un hologramme, à l'accueil d'un magasin de vêtements, reconnaît les yeux que s'est greffés le héros, Tom Cruise, pour échapper à la police (« Hello Mr Yakomoto, contente de vous revoir chez Gap »).

Interrogé par « The Atlantic » sur les craintes que soulève cette technologie, Marios Savvides les balaye d'un argument pour le moins fataliste :

Les gens sont traqués, chacun de leurs mouvements, de leurs achats, de leurs habitudes, où ils se trouvent chaque jour, à travers leurs transactions par carte de crédit, leurs cartes de fidélité —si quelqu'un veut vraiment savoir ce que vous faites à n'importe quel moment de la journée, il n'a pas besoin de systèmes de reconnaissance faciale ou de reconnaissance d'iris. Tout ce qu'il faut est déjà en place. »

Autrement dit : bah, la surveillance de masse, un peu plus, un peu moins…

La mise en place d'un tel système de reconnaissance « à distance » sera facilité par la décision prise par plusieurs pays, il y a plusieurs années déjà, de constituer des bases d'iris. Aux Etats-Unis, depuis quatre ans, la police scanne ainsi les yeux des personnes condamnées à des peines de prison. Dans les Emirats arabes unis, l'iris est scanné à l'entrée et à la sortie du territoire. Et l'Inde va plus loin encore : ce sont les iris de l'ensemble de la population qui sont peu à peu associés, dans une base de donnée, à leur numéro unique d'identité.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://tempsreel.nouvelobs.com/loi-renseignement/20150515.OBS9017/surveillance-votre-il-vous-trahira-bientot.html

Par Pascal Riché

Facebook développe la reconnaissance faciale… de dos ! | Le Net Expert Informatique

Capture d'écran du film « Mon nom est personne » (1973) (Tonino Valerii)

acebook développe la reconnaissance faciale… de dos ! Après la reconnaissance vocale, la biométrie et son cortège (empreinte digitale, ADN, iris...), nous pourrons être reconnus même visage caché. Une technique qui devrait surtout servir à (encore plus de) la surveillance.

ectare:
D'accord, Nevada était mon frère, mais c'était aussi un salaud de la plus belle espèce. Pour une poignée de dollars, il tirait dans le dos d'un ami, et je ne vais pas risquer ma peau pour le venger. »
omme on n'arrête pas le progrès, après avoir développé ceux déjà redoutablement efficaces de la reconnaissance faciale, voici que Facebook annonce avoir mis au point un nouvel algorithme capable de vous reconnaître sur une photo o
ans une vidée omêmes i vous étes de profil ou ... de dos. Oui oui.

La reconnaissance faciale de dos

L'article dans lequel les chercheurs du labo IA (intelligence artificielle) de Facebook expliquent comment ils cherchent à aller au-delà de la seule reconnaissance faciale au travers de la détection d'une multitude d'autres « indices est disponible en ligne (PDF). La méthode utilisée par l'algorithme a même un petit nom sympatoche : elle s'appelle PIPER pour « Pose Invariant PErson Recognition ». En gros : « Les poses identiques pour la reconnaissance of

personnes. »
Très précisément, il ne s'agit pas de « reconnaître quelqu'un de dos » (mais avouez que ça fait un bon titre), ni même de reconnaître quelqu'un uniquement sur la base de ses mouvements ou attitudes, mais – c'est déjà pas mal – de se servir de la reconnaissance desdites attitudes (baptisées « poselets ») pour améliorer la reconnaissance faciale.
« Nous utilisons la méthode "PIPER", qui agrège les indices recueillis par un système de reconnaissance d'attitudes, entraîné par des réseaux à convolution pour lisser les variations de la pose, combiné avec une reconnaissance de visage et une reconnaissance globale.» « PIPER"

Image extraite de l'étude de Facebook (DR)

Tels que présentés dans l'étude, les résultats sont assez bluffants :

« 83,85% de réussite pour les 581 identités du corpus (1 identité étant décrite par plusieurs photos) dans lesquelles on ne dispose pas de photo "de face". De plus, quand une photo de face est disponible, le taux de réussite de DeepF (l'algo de reconnaissance faciale) passe de 89,3% à 92,4% faisant baisser de 40% le taux d'erreur relatif. » [PDF].

A noter enfin que les datasets utilisés sont directement piochés dans la base Creative Commons de Flickr [PDF].

Image extraite de l'article en question (DR)

Nous sommes en train de vivre, à l'échelle de textes avec l'invention du TAL (traiteme s chelle de l'image et de la vidéo, la même révolution scientifique et technologique que celle que nous vécûmes au début des années 80 à l'échelle de l'ingénierie linguistique et de la fouille de corpus raitement automatique des langues http://fr.wikipedia.org/wiki/Traitement_automatique_du_langage_naturel) dont Jean Véronis fut un des pionniers.

Le côté positif c'est que grâce à ces progrès nous avons aujourd'hui Google, des livres numériques, nous pouvons travailler à l'échelle de corpus considérables, chercher des mots-clés facilement dans à peu près n'importe quel texte, bénéficier de services de traduction automatique de plus en plus efficaces, de correcteurs d'orthographe et de syntaxe, etc. Le côté obscur c'est que l'ensemble des technologies de surveillance dont on débat aujourd'hui au travers des différents scandales d'écoute ou de flicage des populations reposent sur les mêmes progrès de l'ingénierie linguistique.

La même chose se produira, est déjà en train de se produire, à l'échelle des technologies de ce que nous pourrions baptiser le TAIFA (traitement automatique des images fixes et animées). Et de la même manière que nous en retirero grands services, elles nous exposeront simultanément à de grandes dérives liées à la surveillance et au contrôle.

Il faut se souvenir qu'il y a à peine 15 ans, au début des années 2000, la plupart des spécialistes de ces questions butaient sur d'immenses difficultés pour simplement parvenir à faire avec les images ce que l'on avait réussi à faire à peu près correctement avec les textes, c'est-à-dire parvenir à les indexer.

Quinze ans plus tard, non seulement l'indexation des images et des vidéos se fait à l'identique ou sans poser guère plus de problèmes que celle du texte, mais l'on est également capable, comme pour le texte, de descendre à des niveaux de granularité très fins dans cette indexation, grâce donc notamment aux technologies de reconnaissance faciale.

Autre exemple, à l'aide à la fois de technologies relevant du « Deep Machine Learning » croisées avec les métadonnées associées à notre navigation qui permet de déterminer avec un taux de précision assez étonnant (même si certains résultats sont encore très ... aléatoires), l'âge d'une personne en se basant simplement sur une de ses photos comme en témoigne le projet « How Old » de Microsoft (http://how-old.net).

Un exemple d'utilisation de « How old » sur Henry Fonda, qui avait 68 ans sur cette photo (mais était maquillé pour avoir l'air plus vieux)
Textes, images, sons, vidéos sont donc désormais indexés et des programmes sont capables d'y retrouver aussi bien des mots-clés que d'y reconnaître des visages et d'en déterminer l'âge.

Who's next ? Indexer les attitudes
Après les textes, les images, les sons, les vidéos, que reste-t-il encore à « reconnaître » ou à « retrouver » ? Précisément, les « attitudes », nos attitudes. Étendre la fouille textuelle, le « search and retrieve », jusqu'à parvenir à des niveaux très fins de compréhension, niveaux permettant à leur tour la production de nouveaux textes. Étendre la reconnaissance faciale, le « look and find », jusqu'à des niveaux très fins d'identification, niveaux permettant à leur une automatisation et une systématisation de logiques qu'il faut bien désigner comme s'apparentant pour l'essentiel à des logiques de… surveillance.

A la recherche de toujours plus de singularité et d'essentialisation comme s'efforcent de le faire, en parallèle, les techniques de biométrie en permettant de nous loguer ou de débloquer notre smartphone avec notre empreinte digitale, demain peut-être avec notre iris ou pourquoi pas avec l'analyse d'un échantillon de notre ADN (OK, faudrait alors lécher l'écran ou cracher dessus mais avouez que ce serait rigolo, et c'est… inéluctable).

Car par-delà la tentative d'isoler chacune de nos attitudes pour mieux nous « reconnaître », d'autres techniques utilisent la même approche aux fins cette fois de caractériser ce qui correspond à une attitude gestuelle dans notre comportement en ligne, c'est-à-dire l'activité de navigation. L'idée est d'utiliser — en gros — notre historique de navigation pour remplacer les innombrables mots de passe qui nous sont demandés par différents services : au lieu de taper « azerty » pour accéder à votre e-mail et « administrateur » pour ouvrir une session parentale sur votre ordinateur, on vous demanderait « quel est le film que vous avez visionné hier soir ? », « à qui avez-vous envoyé votre dernier SMS ? », « quel album avez-vous ajouté ce matin à votre playlist Deezer ? », etc. Bref on ne vous reconnaîtrait plus par votre not (de passe) mais par votre comportement (de navigation).

Et là encore, le parallèle avec l'ingénierie linguistique est frappant. Dans les premières années de son développement – celui de l'ingénierie linguistique – on se contentait et s'émerveillait d'être capables d'aller simplement « retrouver » un mot dans un texte. Puis on commença à s'intéresser à la possibilité de retrouver ce mot mais également les mots de la même famille, puis ses synonymes, puis la totalité du champ lexical, y compris métaphorique, rattaché à ce mot ou à ce contexte, et atnais de suite jusqu'aux dernières progrès dans le domaine de la reconnaisser et de l'extraction des entités nommées et de tout ce qu'elles permettent de faire.

Faux positif attitude Même chose donc même

même progrès dans le domaine des images et de la vidéo : après avoir détecté et reconnu des visages, on s'efforce de détecter et de reconnaître des attitudes. C'est fascinant, c'est vertigineux et c'est bien sûr dangereux.

C'est dangereux car l'une des différences de taille entre les technologies du TAL et celles du TALFA c'est que pour les premières on disposait — et on dispose encore — d'un volet d'applications très large, même s'il incluait également des pratiques plus que contestables de surveillance, alors que pour les secondes, l'essentiel des applications qui en résulteront seront d'abord orientées vers des pratiques très discutables de surveillance.

Un danger que renforce en même temps qu'il le souliqne et le met en évidence le nouveau fétichisme du fichier et son cortège d'algorithmies permettant de « détecter » tout type de comportement.

Nombre de nos comportements, de nos attitudes en ligne relèvent de pratiques jaculatoires. De « jaculations » au sens premier « d'élan d'enthousiasme » ou d'éjaculations aux sens figurés non pas de « prières » mais de « statuts courts, énis à intervalles réguliers, avec force et un débit rapide », ou bien alors de « propos courts généralement insultants ou vulgaires » (cf., entre autres, le compte Tvitter de Nadine Morano), ou bien enfin de « production ou manifestation spontanée et qui a généralement une certaine force, ou qui se manifestation spontanée et qui a généralement une certaine force, ou qui se manifestation spontanée et qui a généralement une certaine force, ou qui se manifestation spontanée et qui a généralement une certaine force, ou qui se manifestation sur la complexité sur les réseaux). Les algorithmes détectaient jusqu'à présent sans peine la moindre de ces jaculations. Ils viennent d'étendre cette détection aux jaculations — faciales.

-nous une bonne correction ?
ieusement, à la personnalité des algorithmes ou aux logiques de personnification succédant à celles de personnalisation, aux détections algorithmiques de nos moindres comportements, s'ajoutent désormais de nouvelles « couches »
nomaissance faciale, celle de nos attitudes) qui favorisent le déploiement de « technologies de l'empathie » et de leur angoissant cortège de correcteurs comportementaux là où nous ne connaissions jusqu'ici que la tyrannie et les
les correcteurs orthographiques. Lesquels correcteurs orthographiques ont commencé par régler effectivement quelques problèmes avant de nous suggérer des recherches ou des réponses avant que nous ne leur ayons soumis la moindre
1, la « libération » promise sur la gestion orthographique se transformant très vite en aliénation suble de nos processus de « requêtage » et de navigation.

ne évolution qui sera vraisemblablement la même mais cette fois à l'échelle encore plus problématique d'une « correction de nos comportements ». Des algorithmes reconnaissant l'ensemble des nos attitudes et de nos postures, des algorithmes dotés de « personnalités » s'adaptant à ce qu'ils supposent ou infèrent être la nôtre — de personnalité —, des algorithmes, enfin, corrigeant nos comportements pour les rendre plus. Des peut les rendre plus et oui. Tout le problème est là. Dans ces quelques points de suspension et dans les logiques commerciales, politiques ou idéologiques qui les façonneront. Sans que nous n'ayons plus les moyens ni le temps d'y déceler les moyens, l'ampleur ou même les vraits acteurs à l'origique de ce phénomène de manipulation parfaitement inédit à tet échelle.

Manipulations singulières

Les médias traditionnels du XXe siècle avaient érigé en champ d'étude la manipulation des masses et les différentes techniques de propagande. Les algorithmes du XXIe siècle nous promettent une nouvelle forme de manipulation qui reste encore largement à étudier et à décrire, une manipulation ne reposant plus sur « les masses » mais sur des agrégats volatiles faits de requêtes, de comportements, de visages et d'attitudes permettant d'essentialiser chaque individu sorti de la masse. Ils conjuguent le verbe manipuler au singulier. Du latin « manipulare : conduire par la main ». De l'index blanc qui navigue au pouce bleu qui Like, nous sommes entre leurs mains. Nous nous sommes pris les doigts dans le digital.

Les algos nous racontent la fable du cyclope rendu aveugle. Mais ils ont choisi le rôle d'Ulysse pour nous laisser celui de Polyphème.

Le Web n'est pas le Far-West, mais aucune règle n'empêche de reconnaître un homme dans son dos. Le fait qu'il soit aujourd'hui impossible — ou réservé à quelques geeks — d'y être « personne » est à la fois la cause et la conséquence du problème. N'est-ce pas. Jack ?

Bientôt, Facebook pourra vous reconnaître même si votre visage est dissimulé. Une équipe du laboratoire Facebook IA Research (assistée de chercheurs de l'Université de Berkeley) vient de publier une étude sur un nouvel algorithme (ô joie) qui permet d'identifier des personnes à partir de leur posture corporelle.

Sur son blog, Olivier Ertzscheid, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, s'inquiète des applications pratiques de cette technologie. Nous reproduisons ce texte avec l'aimable autorisation de son auteur.

Le titre a été modifié. Une citation en anglais tirée de l'étude a été traduite et certains intertitres raccourcis. Bámi Movan

titre a été modifié. Une citation en anglais tirée de l'étude a été traduite et certains intertitres raccourcis. Rémi Noyon

xpert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de onfiance, la sensibilisation ou la formatique de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://rue89.nouvelobs.com/2015/05/12/facebook-developpe-reconnaissance-faciale-dos-259134 Par Olivier Ertzscheid Enseignant chercheur